

09/04/2018



L'ADAGP lance la 2ème édition de la Collection Monographie : des bourses annuelles destinées à contribuer au financement du premier ouvrage monographique d'artistes membres de l'ADAGP.

Date limite de candidature : 28 septembre 2018

L'ADAGP poursuit son projet d'accompagner les artistes dans cette étape si importante qu'est la publication d'une première monographie, à travers un dispositif de bourses annuelles. Le jury se compose des artistes Jean-Michel Alberola et Hervé Télémaque, du critique d'art Stéphane Corréard, de Marc Vaudey, directeur du pôle création du Centre national des arts plastiques (Cnap) et de la créatrice, spécialiste des librairies boutiques de musées, Pascale Brun d'Arre.

Quelle est la dotation de la Bourse ?

Chaque bourse est dotée de 15 000 euros

Qui peut déposer une demande ?

- Les artistes doivent avoir au moins 10 ans de carrière professionnelle (expositions, participation à des salons...)
- Être membre de l'ADAGP depuis au moins 3 ans
- Le projet de publication doit être présenté par l'artiste en association avec un éditeur, un centre d'art ou une galerie

Pour quel type d'ouvrage ?

- La publication doit concerner la première monographie de l'artiste (ouvrage de référence, ambitieux pour l'artiste, qui porte sur au moins 10 ans de travail. Ce n'est pas un catalogue d'exposition).
- La publication doit s'inscrire dans le cadre d'une exposition (dans une galerie, centre d'art...)
- La publication doit se faire dans un délai de 2 ans à compter de l'attribution de la bourse
- Tirage minimum de 500 exemplaires

Quelles sont les modalités de candidature ?

Le candidat doit envoyer le dossier de candidature complet, dactylographié, enregistré sous format

pdf, en langue française et uniquement par voie électronique à l'adresse suivante : monographie@adagp.fr [1] comprenant les éléments suivants :

Dossier Administratif

- Le formulaire renseigné et signé
- Attestation sur l'honneur de l'artiste n'ayant pas de monographie publiée en France et à l'étranger
- Le CV de l'auteur ou du collectif concerné par la monographie
- La copie recto-verso d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport)
- Le CV de l'auteur des textes
- Le CV du graphiste
- Présentation de la galerie, du centre d'art ou de la maison d'édition - indication du n° de SIRET

Dossier artistique

- La présentation du projet de monographie (note d'intention de l'auteur -environ une page dactylographiée) avec notamment les données techniques de l'ouvrage (langues du texte, nombre de pages, nombre d'illustrations, format, tirage, date de parution ...)
- La note d'intention concernant la partie rédactionnelle de l'ouvrage
- La prémaquette de l'ouvrage (4-5 pages ou note d'intention du graphiste)
- 10 photographies numériques d'œuvres légendées illustrant le projet d'ouvrage
- L'attestation de la maison d'édition, du centre d'art ou de la galerie de son engagement de publier la monographie envisagée

Dossier technique

- Le budget détaillé indiquant les dépenses (avec les postes de fabrication de l'ouvrage) et le plan de financement détaillé (avec les apports financiers chiffrés de la galerie, de l'éditeur, du centre d'art, des différents partenaires ... indiquant les montants acquis et en cours).
- Les différents devis de fabrication de la publication HT datés pour tous les postes de fabrication de la publication
- Le calendrier

Calendrier de l'appel à candidatures

- Lancement de l'appel à candidatures : 9 avril 2018
- Date limite d'envoi des dossiers : 28 septembre 2018 à 14h
- Réunion du jury : fin novembre 2018
- Annonce des artistes bénéficiaires de la bourse : fin novembre 2018

[Télécharger le dossier de candidature](#) [2]

[Lire le règlement](#) [3]

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Johanna Hagege : monographie@adagp.fr [1]

[Retour à la liste des articles](#) [4]

Links

[1] <mailto:monographie@adagp.fr>

[2] https://www.adagp.fr/sites/default/files/dossier_de_candidature_-_collection_monographie_2018_.docx

[3] https://www.adagp.fr/sites/default/files/reglement_-_collection_monographie_2018_.pdf

[4] <https://www.adagp.fr/fr/actualites>